

Conseil Municipal du 12 Mars 2019

Le 12 Mars 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 04 mars 2019 par Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Présents : MMES , GAY Charlène, GOISON Annic, HATOT, Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

Absent représenté : LAFAGE Didier (procuration à Charlène GAY)

*Mme Goison est nommée secrétaire de séance.
Approbation du compte rendu du 05 février 2019*

1 – Subventions aux Associations

M le Maire présente les 12 demandes de subvention reçues à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représenté, adopte les subventions telles que présentées :

ADIL : 50€

Attelage des 3 châteaux : 150€

Chambre des métiers : 80€, participation financière pour 1 apprenti résidant à Loubressac

Club des 4 Saisons : 1 600€.

Coopérative scolaire : 1 500€, tous les ans la commune verse une subvention à la coopérative scolaire en plus du financement de l'école au quotidien.

Comité des fêtes : 850€

Collège Jean Lurçat : 150€, 3 élèves résidant à Loubressac vont profiter d'un voyage en Italie fin mars.

HBC St-Céré : 150€

Plus Beaux Villages de France : 1 960€, il s'agit du montant de l'adhésion à cette association.

Prévention routière : 50€

Société de chasse de Loubressac : 150€

St-Céré rugby : 150€

2 – Arrêt de la régie périscolaire

M le Maire rappelle que cette régie a été créée par délibération en date du 15 janvier 2015, pour permettre le paiement de menues dépenses dans le cadre des activités périscolaires.

L'organisation du temps scolaire ayant de nouveau été modifié, il n'y a plus de Temps d'Activités Périscolaires, la régie d'avances n'est donc plus nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représenté, décide de supprimer la régie d'avances et charge M le Maire de faire le nécessaire.

3 – Avenants aux travaux de l'école

M le Maire expose aux Conseillers les quelques travaux supplémentaires qui touchent l'Ecole, liés à des problèmes techniques, mais nécessaires au bon déroulement du chantier.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2019 de la commune, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représenté, décide :

- d'autoriser le maire à signer le ou les avenant(s) nécessaires au bon déroulement des travaux ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

4 – Autorisation de mandater des dépenses en investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le budget 2019 n'étant pas encore voté les crédits non-inscrits en restes-à-réaliser, donc nouveaux, ne peuvent pas être mandatés sans l'autorisation du conseil municipal.

Les dépenses concernées sont :

- La fourniture et la pose d'une bouche incendie par l'entreprise TPJ pour un montant TTC de 1 149,00€
- La réfection d'un mur par l'entreprise A&M Carvalho Construction pour un montant de 1 260,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents et représenté

- d'autoriser le maire à mandater les dépenses énoncées ci-dessus.

5 – Fonds de concours restauration du patrimoine de la communauté de communes - Acceptation

Afin de percevoir la subvention octroyée par CAUVALDOR, il convient de délibérer pour l'accepter et fixer le plan de financement définitif.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représenté :

- D'accepter le fonds de concours à hauteur de 3 481,00€
 - De rappeler le plan de financement : 3 661,00€ par la commune
- D'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.

6 – Projet de lotissement à Celles

M le Maire souhaite entamer des démarches pour l'aménagement des terrains achetés en 2018 à Celles.

Lors de la révision du PLU, le Bureau d'Etudes avait déjà fait une ébauche de projet afin de sortir ces terrains de la zone AUo. Les préconisations adoptées dans une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) donnent déjà quelques principes d'aménagement.

Une étude nous permettra de définir l'aménagement de ce lotissement, le nombre de lots réalisable, la desserte en réseaux, l'aménagement d'une zone naturelle en espace public, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représenté, décide :

- D'autoriser M le Maire à engager des démarches administratives et techniques pour un projet de lotissement à Celles
- D'autoriser M le Maire à prendre l'attache d'un bureau d'études ou un architecte si besoin et d'un géomètre
-

7 – Questions diverses

- **Nouveau cimetière:** Une étude hydrogéologique doit être menée sur le terrain pré-senti pour la création d'un nouveau cimetière. L'étude de sol sera menée dès que le terrain pourra être carotté à plusieurs endroits sans occasionner de gêne à l'agriculteur qui cultive ce terrain.
- **Ecole :** Le planning est toujours bien respecté et les travaux avancent normalement. Les enfants devraient être de retour dans les locaux de l'école après les vacances de Pâques.
- **Projets 2019 :** - initialisation de l'étude d'aménagement d'un lotissement à Celles (terrains à bâtir)
- Création d'un nouveau cimetière – étude du sol
- Bornes incendie : voir pour passer une convention d'entretien avec la SAUR. Remplacement de certaines bouches à incendie en mauvais état
- Boîte à livres : l'armoire prévue pour les livres est en cours de construction
- Panneau d'information touristique : l'imprimerie RIOL nous a adressé un bon à tirer mais il y a encore quelques modifications à apporter. Nous espérons l'avoir réalisé avant l'été.
- **Candélabres :** une 2^{ème} tranche de rénovation des candélabres pourrait être réalisée dans le Bourg (peinture des mâts et économie d'énergie)
- **Ciné Belle Etoile :** si notre candidature est retenue, la séance de cinéma de plein air devrait avoir lieu le 1^{er} août (ou le 25 juillet), et serait précédée d'un repas sur la place du village
- **Trail d'Autoire :** Samedi 30 mars, une nocturne est organisée sur Loubressac au départ de l'Etoile du Quercy avec arrivée sur la Place du Foirail. Un repas clôturera ce trail nocturne
- **Course cycliste :** Dimanche 12 mai aura lieu une course cycliste sur les secteurs de Sarrouil, Lamaresque et Lapoujade. La circulation sera réglementée sur les voies concernées par la course et sera affichée en Mairie.